

CADRE FINANCIER
2016-2019

ON A
TOUT
À GAGNER

Faits saillants

- Le Bloc Québécois présente le seul cadre financier réaliste et crédible, fondé sur les données réelles et les prévisions récentes de la Banque du Canada.
- Ce cadre financier prévoit un déficit en 2015-2016 et des surplus budgétaires les deux années suivantes, avec de nouveaux investissements d'un peu plus de 30 milliards de dollars sur trois ans.
- Il prévoit des revenus supplémentaires (y compris certaines économies) de plus de 40 milliards de dollars sur trois ans, tout en cessant le pillage de la caisse d'assurance-emploi.
- L'augmentation de l'impôt des grandes sociétés, des banques, des pétrolières et des plus nantis permettra au gouvernement d'aller chercher des revenus supplémentaires de plus de 28 milliards de dollars.
- Ce cadre financier permet d'amorcer sérieusement le règlement du déséquilibre fiscal, notamment en réservant une somme d'un peu plus de 3 milliards de dollars sur trois ans pour le Québec.
- Il prévoit des investissements de 10 milliards de dollars par année dans les infrastructures vertes et de plus de 3 milliards en soutien direct à l'économie.
- Il prévoit également des investissements de 500 millions de dollars par année en culture.
- Pour faire bonne bouche, le Bloc Québécois propose également de faire goûter l'austérité aux institutions monarchiques en diminuant leurs budgets de 75 millions sur 3 ans.

Un cadre financier réaliste

Le cadre financier du Bloc Québécois démontre que le gouvernement fédéral dispose de toute la marge de manœuvre requise pour effectuer les réinvestissements nécessaires après neuf ans de gouvernement conservateur.

Un effort accru de ceux qui peuvent se le permettre de même que des mesures ciblées d'économie permettent au Bloc Québécois de dégager une marge de manœuvre de 8 G\$ la première année, 16 G\$ la deuxième année¹ et 18 G\$ la troisième année.

Le cadre financier contient diverses mesures de dépenses totalisant 10 G\$ la première année, 11 G\$ la deuxième année et 14 G\$ la troisième année, pour un léger déficit de 1,7 G\$ suivi de surplus de 4,7 G\$ et 4,0 G\$ les deux années suivantes.

Notons qu'à lui seul, notre nouvel outil financier relatif aux infrastructures (la Société de financement des infrastructures environnementales - SOFIE) permet des investissements de 10 G\$ / an tout en n'inscrivant que le coût du financement au chapitre des dépenses, ce qui les diminue de 9,5 G\$ la première année, 8,9 G\$ la deuxième année et 8,3 G\$ la troisième année par rapport au financement traditionnel, pour des dépenses moindres de 26,7 G\$ sur trois ans. Ce nouvel outil explique en bonne partie l'écart entre le cadre financier du Bloc Québécois et celui que les libéraux ont évoqué à la suite du dévoilement de leur plan d'infrastructures.

Notons aussi que si le gouvernement cédait le pont Champlain au gouvernement du Québec lorsqu'il sera complété, comme il l'a évoqué à quelques reprises, il faudrait inscrire une dépense équivalant au principal qui reste à payer sur l'emprunt, soit environ 4,5 G\$, ramenant le surplus prévu à 300 M\$ en 2017-18.

A) Le cadre de référence

Lorsque le gouvernement Harper a présenté son budget, le 21 avril 2015, il a diminué le PIB de 55 G\$ en début d'exercice par rapport à ce que sa mise à jour financière de l'automne 2014 avait prévu, pour tenir compte du ralentissement amorcé à la fin de 2014 et au début de 2015. Par contre, il a maintenu une prévision de croissance assez robuste pour le reste de 2015 et un baril de pétrole qui remonterait à 67 \$US.

C'est ce qui lui a permis d'inscrire :

- Un surplus de 1,7 G\$ en 2016-17 (incluant une réserve pour éventualité de 1,0 G\$)
- Un surplus de 2,6 G\$ en 2017-18 (incluant une réserve pour éventualité de 1,0 G\$)
- Un surplus de 2,6 G\$ en 2018-19 (incluant une réserve pour éventualité de 2,0 G\$)

¹ Cette hausse de la marge de manœuvre en 2017-18 tient principalement au fait que le gouvernement prévoit encaisser le surplus de 3,8 G\$ de la caisse de l'assurance-emploi la première année, et prévoit éponger son déficit de 1,1 G\$ la deuxième année, découlant d'une forte baisse du taux de cotisation, pour un écart négatif de 4,9 G\$ entre 2016-17 et 2017-18. Comme nous prévoyons isoler la caisse de l'assurance-emploi du fonds consolidé, cet écart négatif est corrigé par un écart positif dans nos prévisions budgétaires.

Quelques semaines plus tard, Statistique Canada publiait ses données pour le 1^{er} trimestre de 2015 : au lieu de la hausse de 1,2% du PIB réel que le budget estimait, on constatait plutôt une baisse de 0,6%.

Le 15 juillet 2015, la Banque du Canada publiait le *Rapport sur la politique monétaire*, dans lequel elle révisait à la baisse ses prévisions de croissance du PIB réel pour tenir compte de cette baisse au premier trimestre, faisant passer son estimation de 1,9% à 1,0% pour l'année 2015. Ses prévisions de croissance au 2^e trimestre ont été assez proches de la réalité, connue quelques semaines plus tard. Le 22 juillet 2015, le directeur parlementaire du budget a révisé les données du budget pour tenir compte de la nouvelle réalité décrite par la Banque.

Contrairement au budget conservateur², le directeur parlementaire du budget s'appuie sur les données réelles et reconnaît qu'il n'y a pas eu une croissance ininterrompue depuis le début de 2015. Le PIB plus faible que prévu entraîne une baisse des revenus de 3,9 G\$ en 2015-16, de 2,8 G\$ en 2016-17 et de 2,1 G\$ en 2017-18³. En revanche, la baisse des taux d'intérêt fera diminuer le coût du service de la dette.

C'est cet ajustement net que nous utilisons comme référence⁴.

Tableau 1 : soldes budgétaires révisés, avant mesures proposées par le Bloc (G\$)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-19
Perspectives - budget conservateur avril 2015 ⁵	1,4	1,7	2,6	2,6
Perspectives révisées - directeur parlementaire du budget juillet 2015 ⁶	(1,0)	0,6	2,2	2,8
Après ajustement – réserve pour éventualité ⁷	(2,0)	(0,4)	1,2	0,8

² Le cadre financier du NPD, basé sur le budget, postule que la croissance a été forte depuis le 1^{er} janvier 2015. Comme nous comprenons mal comment il est possible de générer de la croissance rétroactive, nous préférons nous baser sur les données réelles, évaluées par le DPB.

³ Étant donné les taux de croissance prévus en 2017-18 dans le budget du gouvernement, nous supposons un impact à la baisse de 1,8 G\$ sur le solde gouvernemental pour 2018-19.

⁴ La révision du 22 juillet du DPB demeurait optimiste : des cours du pétrole qui rebondissent et une croissance du PIB nominal de 4,4% pour le trimestre allant de juillet à septembre 2015 (sur une base annualisée) et de 5% de septembre à décembre. Mais comme les nouvelles prévisions de la Banque du Canada ne seront publiées que le 15 octobre 2015 et que le DPB n'en publiera les incidences budgétaires qu'une semaine après les élections, nous nous en tenons à ses évaluations du mois de juillet.

⁵ Incluant une réserve pour éventualité de 1 G\$, 1 G\$ et 2 G\$ pour 2016-19

⁶ Excluant la réserve pour éventualité : par convention comptable, le DPB n'en inclut jamais.

⁷ Comme le budget inclut une telle réserve, nous préférons la remettre et réviser à la baisse le solde prévu par le DPB, par mesure de prudence. Inversement, le NPD a préféré surévaluer les surplus en abolissant la réserve prévue au budget conservateur qui leur sert de référence. C'est ainsi que notre scénario de référence prévoit un surplus de 1,6 G\$/3 ans, basé sur les données réelles révisées par le DPB, alors que le leur prévoit un surplus de 10,9 G\$ basé sur les 6,9 G\$ de surplus du budget conservateur, auquel ils ont ajouté 4 G\$ par l'abolition de la réserve pour éventualité.

B) Mesures augmentant les revenus ou générant des économies

Mesures augmentant les revenus

1. Hausse de l'impôt sur le revenu des grandes sociétés : Nous prévoyons hausser l'impôt sur le revenu des grandes sociétés de 1,5% (les faisant passer de 15% à 16,5%) sur trois ans.
2. Hausse de l'impôt sur le revenu des banques et des pétrolières : Le marché bancaire étant protégé et les pétrolières s'installant là où se trouve le pétrole, nous estimons qu'il est possible de leur demander un effort accru (le faisant passer de 15% à 20% sur trois ans) sans risquer de provoquer de départs d'entreprises. Rappelons que leur taux d'imposition s'élevait à 28% en 2007.
3. Surtaxe sur les 1% ayant les revenus les plus élevés : Nous prévoyons un impôt supplémentaire de solidarité de 1,5% pour les contribuables ayant un revenu supérieur à 150 000\$.
4. Resserrer l'étau sur les paradis fiscaux : Le vérificateur général estime possible de récupérer 2 G\$ par an en mettant fin à certaines brèches dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous croyons qu'il est raisonnable d'en obtenir les 2/3 en trois ans.
5. Fractionnement du revenu : Abolir le fractionnement du revenu sauf pour les personnes âgées, qui y avaient déjà droit avant la dernière réforme fiscale conservatrice.
6. CELI : Diminuer à 5 500\$ le montant annuel admissible du CELI et envisager de fixer un plafond global pour éviter que ce programme devienne un abri fiscal pour les mieux nantis.

Mesures générant des économies

1. Rapport d'impôt unique : La somme indiquée correspond à la moitié des coûts de traitement des déclarations de revenus des individus et entreprises au Québec, à laquelle on soustrait les frais qu'Ottawa pourrait payer à Québec pour ses services.
2. Commission des valeurs mobilières : Même si cette commission pancanadienne n'est pas en fonction parce que les tribunaux l'ont jugée inconstitutionnelle, Ottawa maintient son budget de fonctionnement année après année. Il y aurait lieu d'en fermer les bureaux.
3. Sabrer la propagande : Nous proposons de couper de moitié sur deux ans les budgets de publicité gouvernementale et de sondages.
4. Abolir les subventions aux sables bitumineux : Cette mesure est préconisée par l'OCDE dans ses recommandations au Canada et par le commissaire à l'environnement et au développement durable dans son rapport annuel au Parlement.
5. Freiner la sous-traitance dans les services publics : Sur 3 ans, couper de moitié les 10 G\$/an qu'Ottawa paie en services externes et réinvestir la moitié des économies dans l'appareil de l'État pour préserver l'expertise gouvernementale.
6. Faire goûter l'austérité aux institutions monarchiques : Sur 3 ans, amputer du tiers les budgets du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs et du Sénat.

C) Mesures impliquant des dépenses ou générant un manque à gagner

Mesures pour aider ceux qui en ont besoin :

1. Caisse autonome de l'assurance-emploi : En cessant de considérer la caisse de l'assurance-emploi comme faisant partie du fonds consolidé⁸, nous soustrayons les revenus que le gouvernement⁹ prévoit y piger. Nous espérons y parvenir avant la fin de l'année financière pour que les surplus prévus dès cette année (3,4 G\$) restent dans la caisse et constituent le début d'une réserve prudentielle.
2. Logement social : Les sommes sont allouées à la construction, la rénovation et la transformation de logements. Elles s'ajoutent aux montants existants, lesquels servent à financer les logements existants.
3. Supplément de revenu garanti : Augmentation de 110\$ par mois et amélioration de la rente au conjoint survivant.
4. Lutte à l'itinérance : Nous proposons une augmentation des budgets, à l'extérieur du programme Logement d'abord qui est trop rigide pour correspondre aux programmes des provinces.
5. Soutien aux nations autochtones : La part québécoise de ces sommes permettrait, par exemple, aux nations autochtones du Québec de relancer leur plan 10 000 possibilités, qui prévoyait 10 000 logements et 10 000 emplois en plus, de même que 10 000 décrocheurs en moins.
6. Anciens combattants : Ces augmentations sont nécessaires pour améliorer le soutien aux anciens combattants et leurs familles, ainsi qu'appliquer les recommandations du vérificateur général. Elles s'ajoutent aux fonds déjà votés mais systématiquement non utilisés par le gouvernement depuis 10 ans.
7. Programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés : Ce programme permet aux travailleurs âgés de plus de 55 ans victimes de licenciements collectifs de faire le pont jusqu'à la retraite en recevant l'équivalent de l'assurance-emploi jusqu'à ce qu'ils aient accès aux rentes du Québec.
8. Crédit d'impôt pour soins à domicile : Les frais de soins à domicile donnent droit à un crédit d'impôt sur présentation des reçus. Or, les personnes âgées semi-autonomes qui vivent en résidence n'ont souvent pas ces reçus, les frais étant inclus dans le loyer. Québec octroie le crédit automatiquement, sur la base d'une grille de calcul simple. Nous proposons de reproduire cette façon de faire.
9. Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) : Nous espérons parvenir, avant le 31 mars 2016, à rendre la PUGE non imposable pour couvrir l'année 2015 et éviter les mauvaises surprises à la prochaine saison des impôts.
10. Emplois d'été pour les étudiants : Nous proposons d'augmenter le budget alloué au programme Emplois d'été Canada.

⁸ Dans notre scénario, les bonifications souhaitées au régime (totalisant 3 G\$) ne sont pas inscrites au cadre financier puisque la caisse de l'assurance-emploi serait devenue indépendante. De la même façon, nous faisons disparaître du cadre financier la baisse de 21% du taux de cotisation que les conservateurs et les néo-démocrates prévoient imposer et qui rendrait impossible toute bonification du régime. Ainsi, nous radions les déficits de 1,1 G\$ et 1,0 G\$ engendrés par cette baisse du taux de cotisation de 2017 à 2019.

⁹ De fait, le PCC, le NPD et le PLC prévoient tous trois piger dans les cotisations.

Mesures pour contrer le déséquilibre fiscal et préserver les services publics

1. Rattrapage dans les transferts en santé : Poursuite de la hausse de 6% du TCS¹⁰ jusqu'à ce qu'il couvre 25% des coûts des systèmes de santé des provinces; indexation par la suite au même rythme que l'augmentation des coûts (entre 4,4% et 5,1%¹¹). À l'intérieur de cette enveloppe, répartition plus équitable des transferts par une pondération qui tient compte du nombre de personnes âgées.
2. Rattrapage dans les transferts en éducation supérieure et programmes sociaux : Hausse du TCPS de 6% par année jusqu'à ce qu'il retrouve (en dollars constants) son niveau d'avant les coupes amorcées en 1997.
3. Traitement équitable d'Hydro-Québec : Ottawa exclut les profits d'Hydro One des revenus de ressources naturelles en Ontario parce qu'elle ne produit pas d'électricité, mais inclut ceux d'Hydro-Québec Distribution au Québec même si elle n'en produit pas davantage. Nous proposons de mettre fin à cette injustice.
4. Déduction pour frais de garde : Les frais de garde sont déductibles d'impôt au fédéral, mais les Québécois ne réclament qu'une fraction de ce que réclament les Canadiens parce que le gouvernement du Québec a mis en place des services de garde abordables. Nous demandons que le gouvernement du Québec soit compensé à hauteur de la somme qu'Ottawa économise au titre de la déduction pour frais de garde.

Mesures d'investissements dans l'économie

1. SOFIE (Société de financement des infrastructures environnementales) : La somme indiquée au cadre financier correspond aux coûts de financement de ce nouvel outil permettant un transfert en infrastructures vertes de 10 G\$ / an aux provinces.
2. Infrastructures fédérales : La somme indiquée correspond à un programme d'immobilisation de 500 M\$/ 5 ans permettant de remettre à niveau les infrastructures fédérales essentielles (quais, ports, aéroports) décrépités après 30 ans de négligence. Par la suite, le gouvernement pourra réactiver son programme de cession des quais et ports, auquel nous proposons d'ajouter les parcs fédéraux, incluant les parcs urbains.
3. Pont Champlain : La somme indiquée correspond au coût de financement du futur pont Champlain, auquel on ajoute 25 M\$ pour les frais annuels d'entretien du pont, le tout permettant l'abolition du péage fédéral. Notons que si le gouvernement cédait le pont au gouvernement du Québec comme il l'a évoqué, il faudrait inscrire une dépense équivalant au principal qui reste à payer sur l'emprunt, soit environ 4,5 G\$.
4. Rénovation domiciliaire : Remplacer le programme conservateur par un crédit plus ciblé : rénovations écoénergétiques, aménagement de résidences multigénérationnelles, rénovations pour permettre aux personnes dont le niveau d'autonomie diminue de rester chez elles.

¹⁰ Que les conservateurs et les néo-démocrates prévoient ne faire augmenter que de 3% à partir de l'an prochain, à moins que la croissance économique soit élevée.

¹¹ Le premier étant basé sur un scénario de contrôle strict des dépenses élaboré par les premiers ministres des provinces; le second sur l'augmentation moyenne des 5 dernières années. Ref. Conference Board

Une politique économique du 21^e siècle

1. Crédit d'impôt aux fonds de travailleurs : Rétablissement du crédit dès le prochain budget.
2. Financement de la recherche universitaire : Rétablissement sur 3 ans des crédits dévolus aux conseils subventionnaires au niveau où ils étaient avant les coupes que les conservateurs ont opérées en 2007.
3. Crédit d'impôt à la recherche et au développement en entreprise : Rendre ce crédit remboursable pour les start-ups technologiques et les PME innovantes.
4. Fonds d'investissement technologique : Investissements en partage de risque dans les projets de développement dans les domaines de l'aérospatiale, des nouveaux matériaux, des biotechnologies, de l'optique, des technologies environnementales, du jeu vidéo et des transports avancés.
5. Politique de l'aérospatiale : Crédits d'impôt bonifiés, meilleur financement des ventes, accompagnement des PME de l'aérospatiale.
6. Baisse de l'impôt sur le revenu des PME : Une baisse de l'impôt sur le revenu des PME à 9% dès le premier budget.

Soutenir nos régions :

1. Crédit d'impôt pour jeune diplômé en région : Le crédit équivaut à 40% du salaire versé la première année, jusqu'à concurrence de 8 000\$.
2. Crédit d'impôt à la 2^e et 3^e transformation : Établissement d'un crédit d'impôt à l'investissement pour les entreprises de transformation qui veulent acheter du matériel de production.
3. Compensation à l'industrie laitière et fromagère : Compensation aux producteurs affectés par les quotas accrus dans l'entente de libre-échange avec l'Europe.
4. Tordeuse des bourgeons de l'épinette : Programme incluant un transfert permettant de lutter contre l'infestation et une compensation pour les producteurs.
5. Relève agricole : Hausse de l'exemption pour gain en capital, création d'un régime d'épargne agricole, élargissement de la règle du roulement.
6. Soutien à l'agriculture : Augmentation des sommes prévues au cadre stratégique agricole pour les programmes Agri-relance et Agri-stabilité

Autres mesures

7. Culture : Augmentation des budgets de Téléfilm Canada, du Conseil des arts du Canada et de la Société Radio-Canada, abolition de la TPS sur les livres, création d'un Fonds du long métrage documentaire et création d'un programme de promotion des arts à l'international.
8. Aide internationale : Augmentation de 6% par année jusqu'à ce que l'effort du Canada en aide publique au développement atteigne la cible onusienne de 0,7% du PIB.
9. Plan d'action de lutte contre la radicalisation : Ce plan vise à financer des mesures d'éducation, de dépistage et de prévention mises en œuvre par les provinces et les municipalités.
10. Fonds de recrutement des policiers : Ce fonds, dont l'abolition en 2013 a causé des problèmes financiers aux municipalités, permettait le recrutement de policiers

supplémentaires, surtout pour lutter contre le crime organisé. Nous proposons de le rétablir.

D) Prévisions budgétaires 2015-16

Deux de nos mesures (la caisse autonome de l'assurance-emploi et la PUGE non imposable) sont applicables avant la fin de la présente année financière, faisant augmenter le déficit prévu pour 2015-16.

Tableau 2 : année 2015-16 (M\$)

Solde selon le DPB (incluant réserve pour éventualité de 1 G\$)	(2 000)
<i>Laisser le surplus de l'AE dans la caisse</i>	(3 400)
<i>PUGE non imposable</i>	(475)
Solde révisé	(5 875)

E) Bonification de l'assurance-emploi

Nous estimons que nos mesures de bonification de l'assurance-emploi, financées à même la caisse désormais indépendante du fonds consolidé, pourraient se financer entièrement tout en maintenant le taux actuel de cotisation :

Tableau 3 : impact des bonifications à l'assurance-emploi sur le solde de la caisse

Surplus prévu (2016-17)	3 800
<i>Réduire le délai de carence à 1 semaine</i>	(600)
<i>Admissibilité après 360 heures</i>	(400)
<i>Prestations à 60% du salaire</i>	(1 700)
<i>Ajout de deux semaines de prestations</i>	(300)
Total des bonifications	(3 000)
Surplus prévu avec taux de cotisation à 1,88	800

F) Prévisions budgétaires 2016-19

Tableau 4 : Revenus, économies et marge de manœuvre (M\$)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Solde selon DPB (incluant réserve pour éventualité 1G\$, 1G\$, 2G\$)	400	1 200	800
<i>Impôt des grandes sociétés – 15 à 16,5%</i>	3 600	3 850	4 050
<i>Impôt des banques et des pétrolières – 15 à 20%</i>	3 010	3 600	3 950
<i>Impôt de 1,5% sur les 150 000\$ et plus</i>	2 000	2 100	2 200
<i>Paradis fiscaux</i>	500	800	1 300
<i>Fractionnement du revenu + CELI</i>	2 000	2 200	2 400
<i>Rapport d'impôt unique</i>	150	150	150
<i>Commission fédérale des valeurs mobilières</i>	14	14	14
<i>Publicité et propagande</i>	38	38	38
<i>Sous-traitants</i>	500	1 500	2 500
<i>Fin des subventions aux pétrolières</i>	240	240	240
<i>Monarchie</i>	12	25	38
Total revenus + économies¹²	12 064	14 517	16 880
Correctif : caisse autonome de l'assurance-emploi¹³	(3 800)	1 100	1 000
Marge de manœuvre	8 264	15 617	17 880

¹² Le Bloc Québécois prévoit une autre mesure d'économie : l'annulation du contrat de 45,8 G\$ pour les avions d'attaque F-35 et la reprise d'un nouveau processus d'achat par un appel d'offres ouvert, clair et transparent. Il est cependant difficile de chiffrer l'économie tant que cet appel d'offres n'a pas eu lieu.

¹³ Le gouvernement et le NPD prévoient encaisser le surplus de 3,8 G\$ de la caisse de l'assurance-emploi la première année puis éponger son déficit de 1,1 G\$ la deuxième année et de 1,0 G\$ la troisième année, découlant de la forte baisse du taux de cotisation qu'ils prévoient instaurer pour rendre impossible toute bonification du régime. Isoler la caisse de l'assurance-emploi du fonds consolidé implique de corriger les prévisions budgétaires pour annuler ces transferts entre le fonds consolidé et la caisse de l'assurance-emploi.

Tableau 5 : Dépenses, manque à gagner et solde budgétaire (M\$)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Marge de manœuvre	8 264	15 617	17 880
Logement social	400	400	400
Supplément de revenu garanti	325	332	340
Soutien au revenu pour les travailleurs âgés	75	75	75
Crédit d'impôt pour soins à domicile	280	300	320
PUGE non imposable	475	475	475
Lutte à l'itinérance	75	75	75
Nations autochtones	500	500	500
Anciens combattants	100	100	100
Emplois d'été pour les étudiants	50	50	50
Transferts en santé	638	1 404	2 280
Transferts en éducation supérieure	388	789	1 201
Traitement équitable d'Hydro-Québec	330	330	330
Déduction pour frais de garde	250	250	250
Société de financement des infrastructures environnementales	523	1 061	1 631
Infrastructures fédérales	100	100	100
Pont Champlain	265	265	265
Rénovation domiciliaire	100	100	100
Crédit d'impôt aux fonds de travailleurs	80	80	80
Financement de la recherche universitaire	183	190	205
Crédit d'impôt à la recherche et au développement en entreprise	400	400	400
Fonds d'investissement technologique	250	275	300
Politique de l'aérospatiale	150	150	150
Plan d'action véhicules électriques	925	925	925
Baisse de l'impôt sur le revenu des PME	525	525	260
Crédit d'impôt pour jeune diplômé en région	230	230	230
Crédit d'impôt à la 2e et 3e transformation	500	500	500
Compensation à l'industrie laitière et fromagère	150	75	75
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	50	100	100
Relève agricole	100	100	100
Soutien à l'agriculture	200	200	200
Culture – TPS sur les livres	100	100	100
Culture – Radio-Canada	200	200	200
Culture – autres réinvestissements	200	200	200
Aide internationale	204	410	625
Plan d'action de lutte contre la radicalisation	100	100	100
Fonds de recrutement des policiers	100	100	100
Autres mesures	500	500	500
Total	10 021	10 905	13 842
Solde budgétaire	(1 757)	4 712¹⁴	4 038

¹⁴ Auquel il faudrait soustraire 4,5 G\$ si le gouvernement fédéral cédait le nouveau pont Champlain au Québec comme il l'a évoqué à plusieurs reprises.